

PLAN D'ÉTUDES

TITRE PROFESSIONNEL GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

Pré-requis :

(Remplir l'une des conditions suivantes)

- Bac ou équivalent de niveau IV (Brevet professionnel, DAEU, etc.)
 - Niveau Terminale
- Diplôme de niveau V (CAP, BEP, Brevet) ou équivalent (titre professionnel, etc.) avec 2 ans d'expérience professionnelle
 - Niveau 2^{nde} ou 1^{ère} avec 2 ans d'expérience professionnelle

Conditions d'accès :

(Remplir les critères suivants pour suivre la formation dans le cadre de la formation continue)

- Etre âgé(e) d'au moins 18 ans et :
- Disposer d'une expérience professionnelle ou
- Avoir terminé sa scolarité depuis au moins un an

Durée théorique :

1170 heures

soit 39 semaines

(inscription garantie pendant 3 ans)

Objectif de formation

Le gestionnaire comptable et fiscal est en charge de l'établissement de la comptabilité de l'entreprise et des déclarations fiscales associées. Ce collaborateur financier central élabore également les documents de gestion et met en œuvre les outils d'analyse et de prévision budgétaire. Le gestionnaire comptable et fiscal exerce des missions très variées, en relation avec les clients, les fournisseurs, les organismes financiers et les administrations fiscales et sociales :

- Tenue de la comptabilité de l'entreprise
- Réalisation des travaux de fin d'exercice comptable, fiscal et social
- Établissement des déclarations fiscales
- Analyse des bilans et des comptes de résultat
- Suivi des budgets
- Mise en place des outils de gestion prévisionnelle

Certification reconnue par l'Etat

Le titre professionnel de Gestionnaire comptable et fiscal est une certification professionnelle délivrée par le ministère du travail. Il permet d'obtenir un titre RNCP de niveau III (Bac +2), reconnu par l'Etat, et atteste de la capacité de l'apprenant à exercer le métier visé.



Stage

La durée de stage est de 315 heures (soit environ 10 semaines). En revanche, dans le cadre d'un financement par la région Hauts-de-France ou d'un dispositif de formation professionnelle continue, la durée de stage est de 390 heures.

Pour les candidats salariés dans le domaine de la formation, le stage n'est pas obligatoire. Leurs missions en entreprise doivent leur permettre de réaliser leur dossier professionnel.

Organisation de la formation

Le programme de formation est structuré en 3 activités types, correspondant chacune à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP), conformément au référentiel. Chaque activité type est composée d'un ou plusieurs cours, organisés en séquences. Chaque séquence se conclut par un exercice auto-corrige sous forme de QCM à partir d'une étude de cas. A l'issue de chaque activité type, vous aurez à réaliser trois devoirs évalués et corrigés par vos professeurs qui recouvreront les différentes compétences professionnelles visées. Afin de vous assurer une réussite maximale, il faudra effectuer ces devoirs après l'accord de votre professeur principal. Enfin, à la fin de votre formation, vous devrez réaliser un examen blanc pour vous préparer efficacement aux épreuves.

Examens

ENACO offre la possibilité aux candidats de passer les examens de leur titre professionnel à Paris ou dans la métropole lilloise*. Durant les examens, les candidats sont évalués par un jury de professionnels qui se prononce sur l'attribution du titre professionnel à partir des éléments suivants :

- Une mise en situation professionnelle écrite dans le cadre de l'épreuve de synthèse
- Un entretien technique à partir d'un guide de questionnement et des situations observées en entreprise
- Un entretien final avec le jury s'appuyant sur les résultats des évaluations passées en cours de formation ainsi que sur le dossier professionnel qui recense l'ensemble des pratiques professionnelles acquises pendant la formation et le stage.

Si les candidats obtiennent seulement une partie des trois CCP, ils ont la possibilité de se représenter aux CCP restant à valider, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel.

En cas d'échec complet sans aucun CCP obtenu, les candidats peuvent, après accord du jury, repasser l'examen une seule fois dans un délai d'un an à compter de la date de la première épreuve.

* Les examens se dérouleront soit dans les locaux d'ENACO situés à Roubaix, soit dans un centre agréé dans la métropole lilloise.

PROGRAMME DU TITRE PROFESSIONNEL GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL *

ACTIVITÉS TYPES

Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels

- Réaliser l'arrêté des comptes :
Les contrôles et la pertinence des soldes comptables
Le suivi des immobilisations et les amortissements
Les dépréciations et les provisions
Les ajustements à opérer sur les comptes de charges et produits
- Réviser et présenter les comptes annuels :
La révision des comptes selon les cycles d'activité
La présentation des documents de synthèse

Établir et contrôler les déclarations fiscales

- Établir et contrôler les déclarations fiscales périodiques :
Le champ d'application de la TVA
Exigibilité et déductibilité
- Établir et contrôler les déclarations fiscales annuelles :
Le bénéfice imposable
Les réintégrations fiscales
Les déductions fiscales
Le calcul de l'impôt sur les sociétés
La transmission de la liasse fiscale

Mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité de l'entreprise

- Analyser les états de synthèse :
Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)
La capacité d'autofinancement (CAF)
Le risque d'exploitation
Le bilan fonctionnel
Le tableau de financement
Le tableau des flux de trésorerie
- Établir les prévisions financières :
La collecte des éléments de prévisions économiques internes et externes
L'établissement des budgets des principales fonctions de l'entreprise
L'établissement et le suivi du budget détaillé de trésorerie
L'établissement du compte de résultat prévisionnel
L'établissement du bilan prévisionnel
L'élaboration du plan de financement
Le calcul de la rentabilité d'investissement
Contrôle des ventes et des marges - Ecart global sur ventes

* Contenu pouvant évoluer en fonction des modifications du référentiel ou du programme